

Résolution urgente – Services de garde à l'enfance
soumise au Congrès biennal de BPW Canada (Toronto, 13-16 juillet 2006)
par BPW Moncton – juillet 2006

ATTENDU QUE le sondage réalisé en juin 2006 par Environics Research démontre que 76 % de la population canadienne est en faveur d'une stratégie nationale proposant des services abordables de garde à l'enfance – comme l'entente fédérale-provinciale de 2004 que l'actuel gouvernement conservateur a annulée;¹

ATTENDU QUE le nouveau régime d'allocations personnelles imposables de 1 200 \$ par enfant de moins de six ans ne permettra aucunement d'élaborer l'infrastructure nécessaire pour un programme national de services de garde au pays;

ATTENDU QUE l'appui de 76 % offert au régime précédent est uniforme dans toutes les régions canadiennes, que les répondants habitent une région urbaine ou rurale ou qu'un des parents reste à la maison;

ATTENDU QUE la vaste majorité (77 %) des Canadiennes et des Canadiens considèrent que la pénurie de services de garde abordables est un problème grave;

ATTENDU QUE 25 % des personnes interrogées affirment que leur opinion est assez forte pour influencer leur vote lors du prochain scrutin fédéral;

ATTENDU QUE le Canada vit une crise en matière de services de garde, puisqu'un très faible pourcentage d'enfants ont accès à des services de garde abordables et de bonne qualité;

ET ATTENDU QUE le « Code bleu pour les services de garde », une campagne lancée cette année, regroupe des organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de services de garde, des syndicats, des groupes de femmes, des organismes de justice sociale et des Canadiens de tous les horizons qui appuient l'implantation d'un système national de services de garde à l'enfance;²

IL EST ALORS RÉSOLU QUE BPW Canada exhorte le Premier ministre du Canada et son gouvernement à entendre la population canadienne et à mettre en œuvre un programme national de services de garde répondant aux besoins développementaux des enfants en bas âge, des familles et des communautés qui composent ce pays.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE BPW Canada appuie et participe à la campagne « Code bleu pour les services de garde », qui vise à récupérer les sommes que le gouvernement fédéral a promises aux provinces pour mettre sur pied un système complet, universel et de grande qualité pour l'apprentissage en bas âge et les services de garde.

ENFIN, IL EST RÉSOLU QUE BPW Canada informe ses clubs-membres des objectifs et des activités du Code bleu sur une base continue.

¹ « Les attitudes des Canadiennes et Canadiens à l'égard d'une politique nationale de services de garde à l'enfance », préparé par Environics Research pour le compte l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, Ottawa, juin 2006 (<http://www.childcareadvocacy.ca/action/codeBlue/CBResources.html#FrenchText>).

² <http://www.childcareadvocacy.ca/action/codeBlue/index.html#FrenchText>